

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

VILLE DE SAINT-MAUR



Contenu

- ▶ Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes d'au moins 3500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, ainsi que dans les départements.(articles L 2312-1, L 5211-36 et L 3312-1 du CGCT).
- ▶ Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.
- ▶ Il doit être tenu par l'organe délibérant dans les deux mois précédant l'examen du budget, et ne pas avoir lieu lors de la même séance que celle concernant le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles mentionnés ci-dessus en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

En effet, le DOB doit désormais faire l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire. Ce rapport, prévu par l'article L 2312-1 du CGCT, doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques a par ailleurs apporté les précisions suivantes : À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Sommaire

- I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

- Situation nationale
- Loi de Finances pour 2023

- II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- Résultat de l'Année 2022
- Evolution et perspective des recettes et des dépenses de fonctionnement
- Autofinancement et dette
- Dépenses et recettes d'Investissement en 2022
- Dépenses et recettes d'Investissement en 2023

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

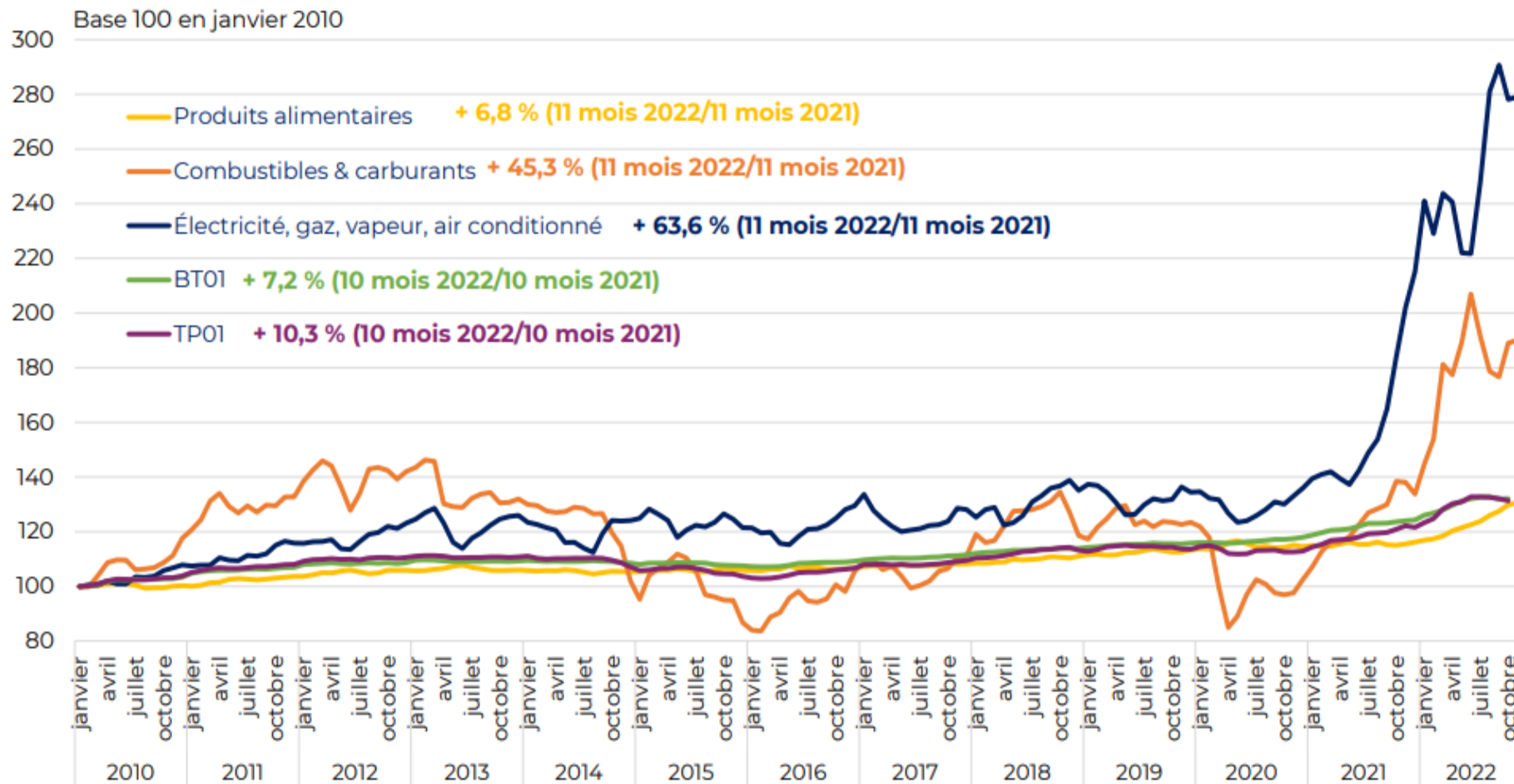
- ▶ L'économie française encaisse de multiples chocs (hausse des prix de l'énergie, incertitudes et tensions géopolitiques, vagues du variant Omicron et difficultés d'approvisionnement, hausse des taux d'intérêts...) conduisant à une baisse de la croissance malgré les dispositifs budgétaires mis en place. Après avoir cru de 6,8 % en 2021, rattrapant partiellement la chute de 2020 (-7,9 %), le PIB n'augmenterait que de 2,6 % en 2022 et de 0,6 % en 2023. Cette prévision n'intègre pas d'effet lié à des ruptures ou un rationnement d'énergie
- ▶ En tenant compte des effets liés à l'indexation automatique du SMIC et la hausse nominale des salaires (dont l'élasticité sur les prix est estimée à 0,5), le salaire mensuel de base (SMB) connaîtrait une hausse nominale de 3,4 % en 2022 et 3,8 % en 2023 et l'inflation hors énergie devrait croître de 3,6 % en 2022 puis 4,0 % en 2023.
- ▶ Le pouvoir d'achat par unité de consommation s'est réduit de près de 3 % en l'espace de six mois, soit la baisse la plus forte depuis plus de quarante ans si on exclut la période du premier confinement au début de la crise sanitaire.

- Au cours des trois derniers trimestres, le taux de marge des entreprises s'est peu dégradé malgré la réduction des aides aux entreprises liées à la crise Covid et les importantes pertes de productivité. La baisse du taux de marge a été finalement limitée car, d'une part les salaires réels ont baissé contribuant à améliorer le taux de marge, et d'autre part les sociétés non financières ont répercuté la hausse des prix importés dans leur prix de valeur ajoutée, ces derniers augmentant pratiquement autant que les prix de consommation.
- Pour conclure, face aux nouveaux chocs impactant l'économie française, la révision de la croissance pour 2022 a été de grande ampleur en l'espace de quelques mois.

Les incertitudes et aléas restent très élevés et soumis en particulier à des facteurs géopolitiques et aux prix des hydrocarbures. Un scénario dans lequel il y aurait des ruptures d'approvisionnement et des rationnements de l'énergie conduirait à réviser à la baisse notre prévision de croissance pour 2023 et une baisse du PIB ne pourrait être écartée pour l'année prochaine.

Si la réserve d'épargne constituée par les ménages depuis plus de deux ans est un levier positif pour la croissance future, son utilisation à plus court terme reste encore largement incertaine et serait source d'inflation supplémentaire. Par ailleurs, d'autres événements de types financiers ne sont pas à exclure avec la remontée des taux. Enfin, l'impact sur la croissance potentielle et les gains de productivité de ces chocs multiples ainsi que la transformation accélérée des économies restent, à ce stade, difficile à évaluer.

Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale



Source : [Indices Insee](#), calculs La Banque Postale

Loi de finances 2023 pour les particuliers

- **Le bouclier tarifaire pour le gaz et l'électricité est prolongé en 2023**
- **Une indemnité carburant d'un montant de 100 €**
- **Les aides à l'achat de vélos sont reconduites et renforcées en 2023**
- **Le dispositif MaPrimeRénov' Sérénité est renforcé** et le dispositif MaPrimeRénov' est davantage orienté vers les opérations de rénovation plus performantes
- **Un nouveau dispositif de leasing social** : un service de location de voiture électrique à 100 € par mois pour les foyers modestes devrait être lancé au second semestre 2023
- **Baisse de l'impôt sur le revenu** : afin de prendre en compte les effets de l'inflation sur le niveau d'imposition des ménages, les tranches du barème de l'impôt sur le revenu sont revalorisées de 5,4 % pour l'imposition des revenus de 2022.
- **Le plafond du crédit d'impôt pour frais de garde d'un enfant** de moins de 6 ans est relevé à 3 500 €
- **La demi-part fiscale supplémentaire est étendue** à tous les veufs et veuves d'anciens combattants.
- **Suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales** à partir du 1^{er} janvier 2023, cette taxe reste due pour les résidences secondaires.

Loi de finances 2023 pour les collectivités et entreprises

- **Pour protéger les collectivités locales, le filet de sécurité de 2022 est reconduit et élargi.** Il représente un coût de deux milliards d'euros et devrait concerner entre 21 000 à 28 000 collectivités dont la situation financière s'est dégradée du fait de la hausse des prix énergétiques.
- Un amortisseur électricité a, en outre, été créé par un amendement du gouvernement à destination de toutes les petites et moyennes entreprises (PME), des associations, des collectivités et des établissements publics non-éligibles au bouclier tarifaire. Cet amortisseur doit permettre de prendre en charge environ 20% de leurs factures totales d'électricité. Il est applicable au 1er janvier 2023 pour un an.
- Concernant les entreprises, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée sur deux ans, en 2023 et en 2024.
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 320 millions d'euros en 2023.
- Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements, les communes et les intercommunalités se voient attribuer une fraction de la TVA, affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.
- Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de deux milliards d'euros, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales.



II. LES ORIENTATIONS

BUDGETAIRES

Résultat de l'année 2022

FUNCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRES		Réalisations	CHAPITRES		Réalisations
			002	Report excédent fonctionnement 2021	439 232,52 €
011	Charges à caractère générale	1 185 439,35 €	013	Atténuation des charges	40 045,27 €
012	Charges de personnel	1 465 985,74 €	70	Produits des services	230 750,08 €
014	Atténuation des produits	64 386,00 €	73	Impôts et taxes	3 156 890,87 €
65	Autre charges gestion courante	204 158,35 €	74	Dotation subvention participation Etat	423 554,15 €
66	Emprunt	144 076,25 €	75	Autres pdt gestion courante	235 350,97 €
67	Charges exceptionnelles	16 735,53 €	76	Produits Financiers	2,04 €
68	Provisions	2 488,90 €	77	Recettes exceptionnelles	51 200,58 €
042	Opération d'ordre	329 138,27 €	78	Reprises sur provisions	8 995,28 €
			042	Opération d'ordre	7 753,07 €
TOTAL		3 412 408,39 €	TOTAL		4 154 542,31 €

DIFFÉRENCE ENTRE RECETTES ET DEPENSES

742 133,92 €

avec reprise de l'excédent

1 181 366,44 €

DÉPENSES			RECETTES		
CHAPITRES		Réalisations	CHAPITRES		Réalisations
			001	Report excédent investissement 2021	1 519 645,46 €
16	Remboursement capital emprunt	1 381 803,27 €	1068	Affectation du résultat	891 775,12 €
OP 159 - VALLEE DE L INDRE		4 752,00 €	10	F.C.T.V.A + Taxe d'aménagement	236 297,66 €
OP 202 - IMPASSE DU GUE		103 425,30 €	13	subventions	181 541,48 €
OP 226 - STRUCTURES SPORTIVES		8 992,94 €	16	Emprunts et assimilés	1 200 000,00 €
OP 230 - AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG		359 324,72 €	040	Opération d'ordre	329 138,27 €
OP 232 - AMENAGEMENT ENTREE DE VILLE		- €			
OP 0203 – GYMNASSE DES PLANCHES		2 500,00 €	27	Autres immobilisation financieres	1 122,08 €
OP 0231 – CENTRE DE LOISIRS		38 549,40 €			
OP 233 - TRAVAUX D AMENAGEMENT MAIRIE ET ANNEXES		- €			
OP 0234 – AMENAGEMENT DE BEL AIR		5 401,20 €			
OP 0020 – VOIRIE DE VILLERS		6 225,89 €			
OP 0021 – AMENAGEMENT ROUTE DE CHTX		2 531,85 €			
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	28 006,51 €			
Chapitre 204	Subventions versées	1 500,00 €			
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	829 632,49 €			
Chapitre 23	Immobilisations en cours	7 592,29 €			
040	Opérations d'ordre	7 753,07 €			
TOTAL		2 787 990,93 €	TOTAL		2 839 874,61 €

DIFFÉRENCE ENTRE RECETTES ET DEPENSES

51 883,68 €

avec reprise de l'excédent 1 571 529,14 €

Affectation du résultat

<u>FONCTIONNEMENT 2022</u>	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 (Dont 002 Excédent eporté : 439 232,52)	4 593 774,83 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022	3 412 408,39 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2022	1 181 366,44 €

<u>INVESTISSEMENT 2022</u>	
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022 (dont 001 Excédent d'investissement reporté : 1 519 645,46€)	4 359 520,07 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2022 (OU dont 001 Déficit d'investissement reporté : €)	2 787 990,93 €
Correction anomalie bilan 2016	-451,41 €
NOUVEAU 001	EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT 2022
	1 571 077,73 €

<u>RESTES A REALISER 2022</u>	
R.A.R RECETTES	380 000,00 €
R.A.R DÉPENSES	2 046 718,19 €
RESTES A RÉALISER	1 666 718,19 €

Compte tenu des restes à réaliser l'affectation obligatoire en 1068 est de minimum 95 640,46 € .

Dans les restes à réaliser on retrouve entre autres :

- Le Padel 228 331,06 €
- L'impasse du Gué 12 031,12 €
- L'aménagement du Centre Bourg 101 255,76 €
- L'ALSH 1 189 345,90 €
- L'aménagement de Bel Air 9 848,40 €
- L'aménagement de la route de Châteauroux 110 400,00 €
- Des études et différentes acquisitions



Évolution et perspective des recettes de fonctionnement

Évolution des atténuations et produits depuis 2020

COMPTE	LIBELLÉ	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévisions 2023	OBSERVATIONS
6419	Remboursement sur rémunération du personnel (Remboursement salaire par assurance)	16 530,92 €	40 762,43 €	31 904,19 €	20 000,00 €	<i>rbst assurance du personnel baisse de 10 % assurance du personnel</i>
6459	Remboursement sur charge de Sécurité Sociale et de prévoyance	5 306,89 €	8 443,56 €	8 141,08 €	5 000,00 €	<i>rbst assurance du personnel</i>
Chapitre 013 ATTÉNUATION DES CHARGES		21 837,81 €	49 205,99 €	40 045,27 €	25 000,00 €	
70311	Concessions dans les cimetières	1 553,41 €	1 636,67 €	3 272,47 €	2 000,00 €	<i>Concessions</i>
70312	Redevances funéraires	767,00 €	81,00 €			<i>Texte ne permettant plus les taxes</i>
70323	Redevance d'Occupation du domaine public communal	14 207,63 €	18 674,73 €	78 770,08 €	8 000,00 €	<i>Orange + GDRF + Enedis+ HIVORY (70 000 € en 2022 en une seule fois)</i>
70388	Autres redevances et recettes diverses	975,93 €	981,24 €	991,95 €	1 000,00 €	<i>Safer</i>
70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	1 460,99 €	1 510,00 €	1 300,69 €	1 300,00 €	<i>Refacturation TEOM</i>
70632	A caractère de loisirs	1 700,00 €		2 479,00 €	1 000,00 €	<i>Pole ado</i>
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	77 769,80 €	136 896,45 €	134 054,63 €	130 000,00 €	<i>Facturation cantine et garderie</i>
7083	Location diverses		2 999,30 €	2 482,38 €	2 000,00 €	<i>Location distributeur pain villers</i>
70841	Aux budgets annexes CCAS		3 441,72 €	5 478,88 €	5 500,00 €	<i>1,5 mois salaire</i>
70878	Remboursement de frais - Part d'autres redevables	2 809,51 €	1 920,00 €	1 920,00 €	1 500,00 €	<i>Charges des logements loués 120 x12</i>
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)					
CHAPITRE 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		101 244,27 €	168 141,11 €	230 750,08 €	152 300,00 €	
752	Revenu des immeubles	81 294,98 €	88 648,01 €	113 339,28 €	90 000,00 €	<i>Locations immobilières + château planches + Villers ...</i>
7551	Excédent des budgets annexes			122 009,85 €		<i>Excédent budget annexe</i>
7588	Autres produits divers de gestion courante	1 200,70 €	1,85 €	1,84 €		<i>Montants centimes impôts prélèvements source</i>
CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		82 495,68 €	88 649,86 €	235 350,97 €	90 000,00 €	

- Les recettes liées aux services périscolaires sont identiques entre 2021 et 2022, il est reporté la même évolution pour 2023.
- Les frais de participation à la scolarité vont être quelque peu diminués suite à des départs ou des changements de cycle.

Actuellement (effectif sept 2022 – déc. 2022), dérogations intérieures :

Chateauroux :	6 enfants maternelle	9 enfants primaire
Déols:	1 enfant primaire	
Villedieu-Sur-Indre :	2 enfants primaire	
Niherne :	2 enfants primaire	

- Les redevances d'occupation du domaine public ont été augmentées en 2022 par la recette du pylône « HIVORY » dont la recette de 70 000 € sera versée en une seule fois.
- Au compte 7488, on note une forte diminution des crédits en 2022 due à la garantie recette d'un montant de 30 102 €, ainsi qu'une subvention pour le matériel des élections d'un montant de 1200 €. Par ailleurs, sur l'année 2021, les données de la CAF avaient été reconstituées à partir de celles de 2019 et selon les recommandations de la Caisse Nationale. Un indu de 719,95 € a été généré sur le solde de la PS Extrascolaire et a été retenu sur le solde Périscolaire en 2022.

De plus une aide exceptionnelle avait été octroyée en 2021 dans le cadre du Covid pour un montant d'environ 6 000 €, cette aide n'a pas été reconduite en 2022 et ne le sera pas sur les prochaines années.

- En 2023, les revenus immobiliers vont être diminués compte tenu de la diminution du prix au m2 pour les praticiens de la Maison Médicale, sur une année complète, la perte est d'environ 7 000 €.
- La réservation des locations de salles reprennent la cadence d'avant pandémie, la salle des Ballastières est réservée très longtemps à l'avance, depuis l'installation de la cuisine elle est désormais privilégiée à la salle du Château.

Une réflexion sera menée sur les tarifs pour équilibrer les locations entre les salles.

- FCTVA, le taux de compensation forfaitaire fixé par l'article L. 1615-6 du CGCT est de 16,404 %.

Depuis le 01 janvier 2021, l'article 251 de la loi de finance 2021 prévoit que les attributions du FCTVA « sont déterminées dans le cadre d'une procédure de traitement automatisée des données budgétaires et comptables, la commune de Saint-Maur est concernée par ce dispositif depuis le 01 janvier 2022.

En 2022 sur les 63 526,17 € TTC, la commune a perçu 7774,15 € de compensation FCTVA, certaines dépenses comme le nettoyage des façades ou des vitreries n'ont pas été prises en compte.

Pour 2023 il est estimé à 169 150€ de dépenses éligibles , les recettes pourraient atteindre 27 747,37 €, compte tenu que certaines dépenses ne seront pas éligibles il est préférable de prévoir une recette de 20 000 €.

Évolution des impôts, taxes et dotations depuis 2020

COMPTE	LIBELLÉ	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévisions 2023	OBSERVATIONS
73111	Taxes foncières et habitations	1 872 756,00 €	1 823 712,00 €	1 851 370,00 €	1 925 000,00 €	Evolution de 1,5 % entre 2021-2022, alors que la base était de 3% prévision 4% entre 2022-2023 alors que la base est de 7,1%
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	3 292,00 €	238,00 €	2 317,00 €		Rôle supp
73211	Attribution de compensation	632 816,15 €	632 816,15 €	632 816,15 €	632 816,00 €	
73221	FNGIR	18 742,00 €	18 742,00 €	18 742,00 €	18 742,00 €	
73223	FPIC			58 349,00 €	50 000,00 €	
73132	Taxe sur les pylones électriques	149 947,00 €	153 369,00 €	157 366,00 €	160 000,00 €	évolution 2% par an
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	103 429,85 €	109 937,16 €	116 914,61 €	105 000,00 €	
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	229 714,33 €	268 181,46 €	271 315,50 €	256 000,00 €	
7381	Taxes additionnelle au droit de mutation	30 610,46 €	33 912,10 €	44 068,61 €	35 000,00 €	Vente de biens immobiliers
7388	Autres taxes , diverses	6 271,00 €		3 632,00 €		Taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles
CHAPITRE 73 IMPÔTS ET TAXES		3 047 578,79 €	3 040 907,87 €	3 156 890,87 €	3 182 558,00 €	
7411	Dotations Forfaitaire (D.G.F)	251 703,00 €	230 186,00 €	199 371,00 €	180 000,00 €	Estimation baisse 10 %
74121	Dotations Solidarité Rurale	57 251,00 €	57 251,00 €	57 251,00 €	57 000,00 €	
744	FCTVA	3 266,97 €	14 508,51 €	7 774,15 €	20 000,00 €	Automatisation année N en fonction des travaux estimés selon travaux prévus
74718	Autres	4 809,74 €	2 556,52 €	2 288,36 €	200,00 €	Grèves, frais électoraux
74741	Communes membres du GFP	3 386,37 €	17 314,66 €	12 334,58 €	8 500,00 €	Dérogations scolaires
74748	Autres communes	- €		4 629,67 €		Subv festiarts Levroux
7478	Autres organismes					
74834	État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	14 668,00 €		115 550,00 €	90 000,00 €	
74835	État - Compensation au titre de la Taxe d'Habitation	36 635,00 €	105 698,00 €			
7488	Autres attributions et participations		62 429,80 €	24 355,39 €	18 000,00 €	Subv CAF
CHAPITRE 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		371 720,08 €	489 944,49 €	423 554,15 €	373 700,00 €	

Évolution et perspective des recettes

➤ La dotation globale de fonctionnement (DGF)

D'un montant de 256 622€, la dotation globale de fonctionnement en 2022 représente 6,20% des recettes réelles de fonctionnement.

Elle est composée de la dotation forfaitaire (199 371 €) et de la dotation de solidarité rurale (57 251€).

Sur la période 2020 à 2022, la DGF a diminué (dotation forfaitaire – 52 332€, soit -20,79 % et la dotation solidarité rurale est stable).

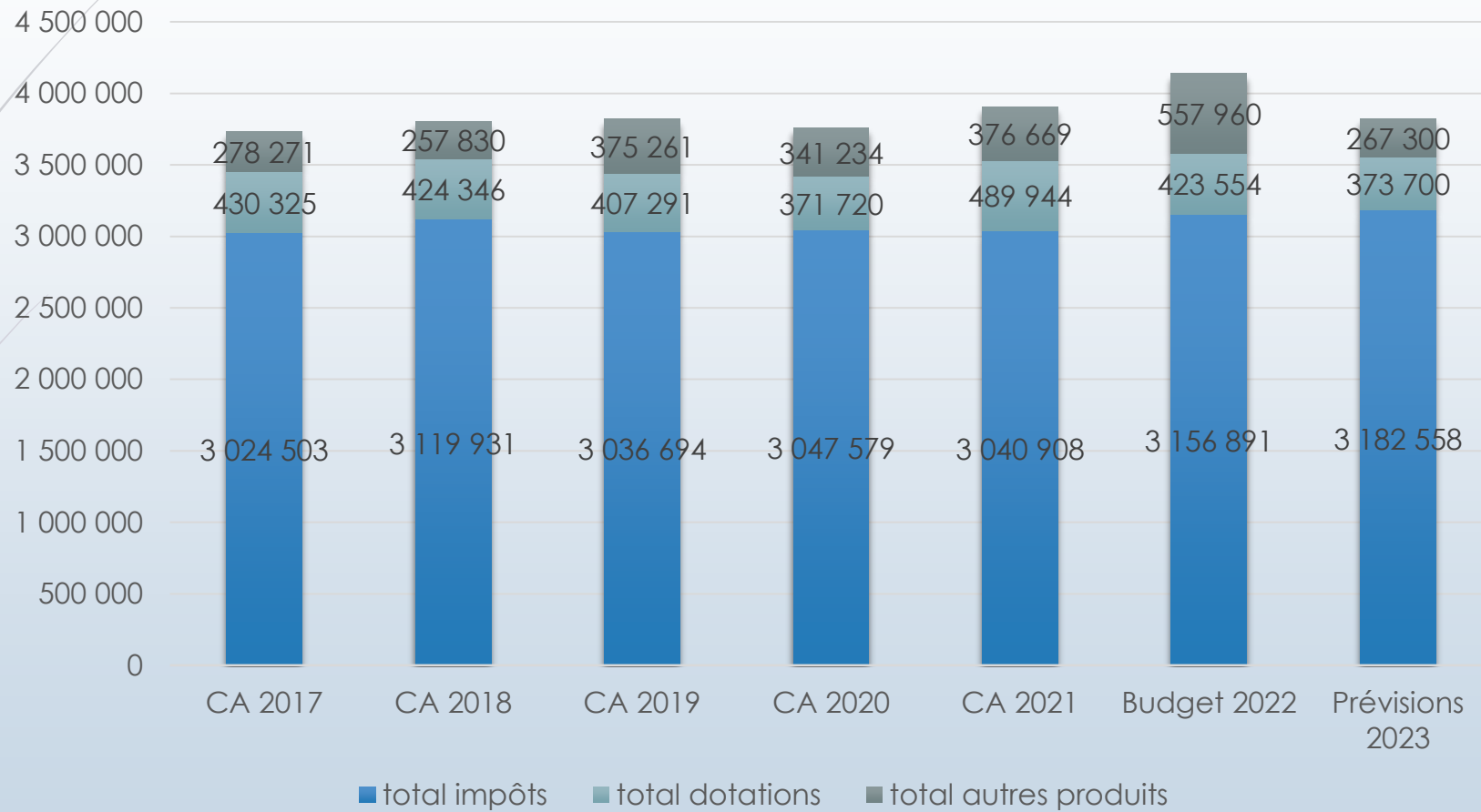
Cette baisse est due à un écrêtement de la dotation forfaitaire.

Pour l'année 2023, la baisse a été estimée à 10 %, soit 180 000 € ce qui correspond à-peu-près à la baisse annuelle depuis 2020.

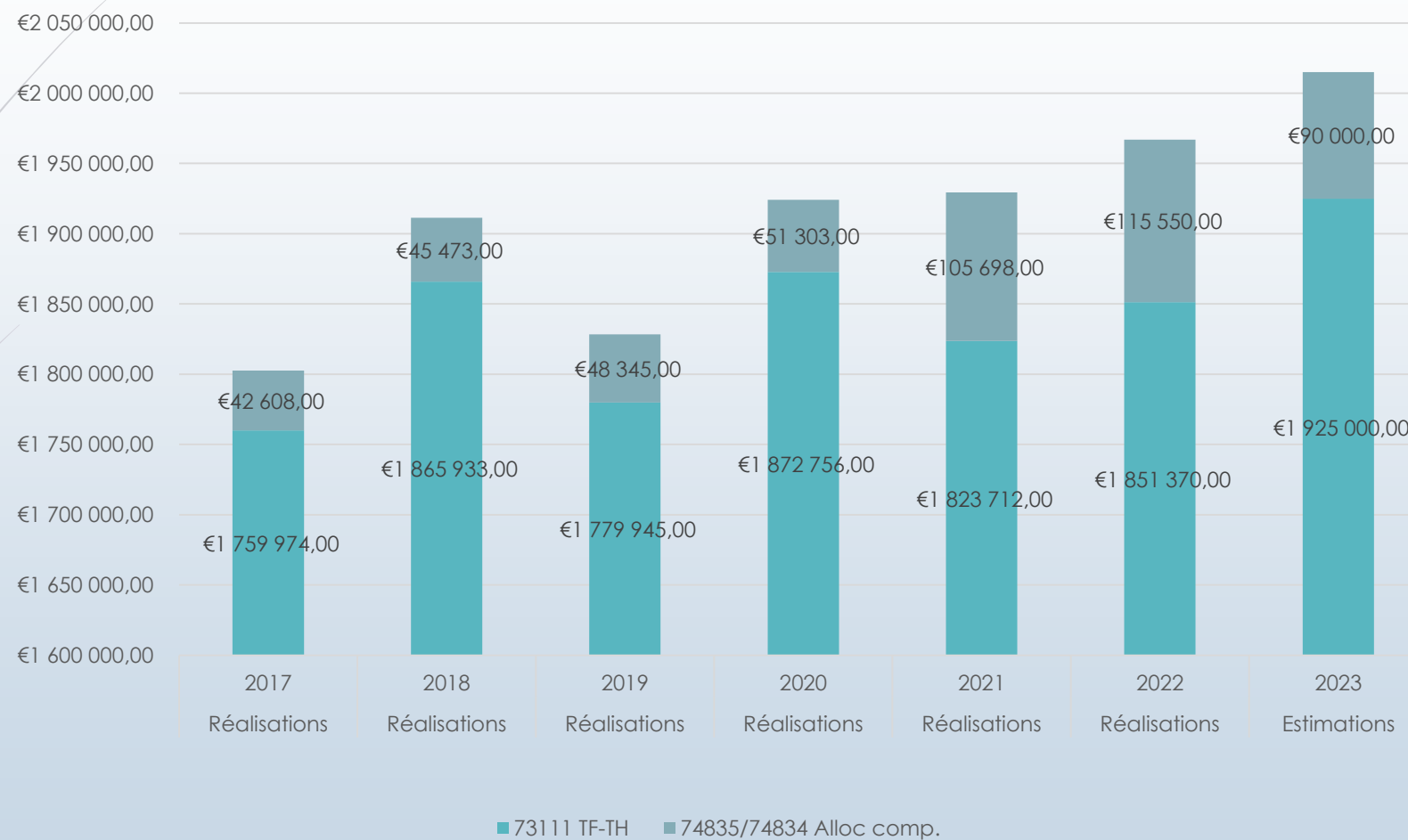
➤ La fiscalité

- D'un montant de 1 851 370€ (taxes foncières et habitations) en 2022 représente 44,74 % des recettes réelles de fonctionnement.
- Le montant est en hausse cette année, liée entre autres à l'augmentation des valeurs locatives et qui évoluent de 7,1 % en 2023 (Evolution de 1,5 % entre 2021-2022, alors que la base était de 3,00 % prévision de 4,00 % entre 2022-2023 alors que la base est de 7,1%.
- L'attribution de compensation et le FNGIR sont identiques depuis 2020, les sommes sont reportées en 2023
- La taxe sur les pylônes électriques évolue de 2 % par an depuis 2020, l'estimation est identique 2023
- La taxe sur la consommation finale d'électricité est estimée à la baisse suite à un éventuel changement de consommation des français
- La taxe locale sur les publicité extérieure a beaucoup évolué de 2020 à 2021 puis est quasiment identique entre 2021 et 2022, vu le contexte économique nous avons prévu une légère baisse.
- Les taxes additionnelles au droit de mutation ont également fortement évolué surtout entre 2021 et 2022 cela peut s'expliquer par les taux d'emprunt assez bas et le rebond des acquisitions après covid, les recettes 2023 sont estimées en référence à l'année 2021 compte tenu de la remontée des taux .

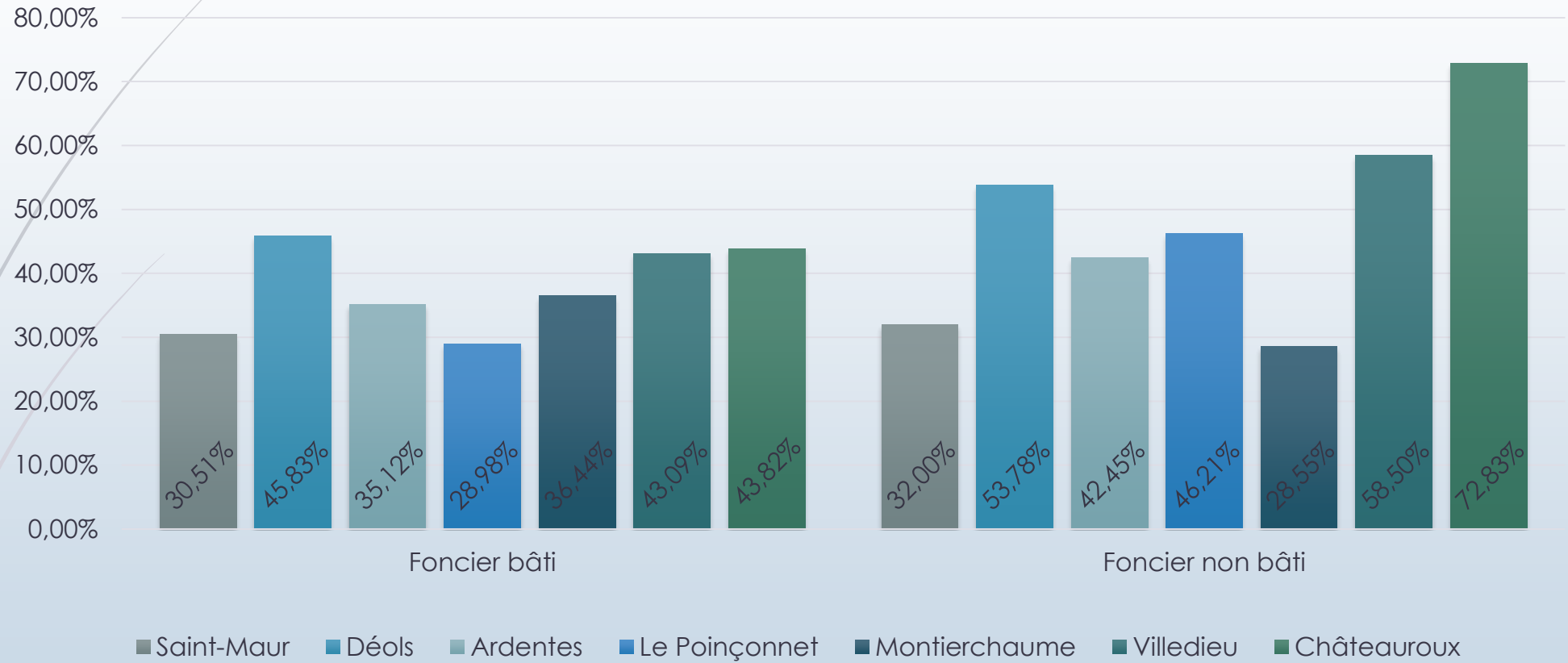
Évolution et structure des recettes courantes de fonctionnement depuis 2017




Évolution de la fiscalité locale



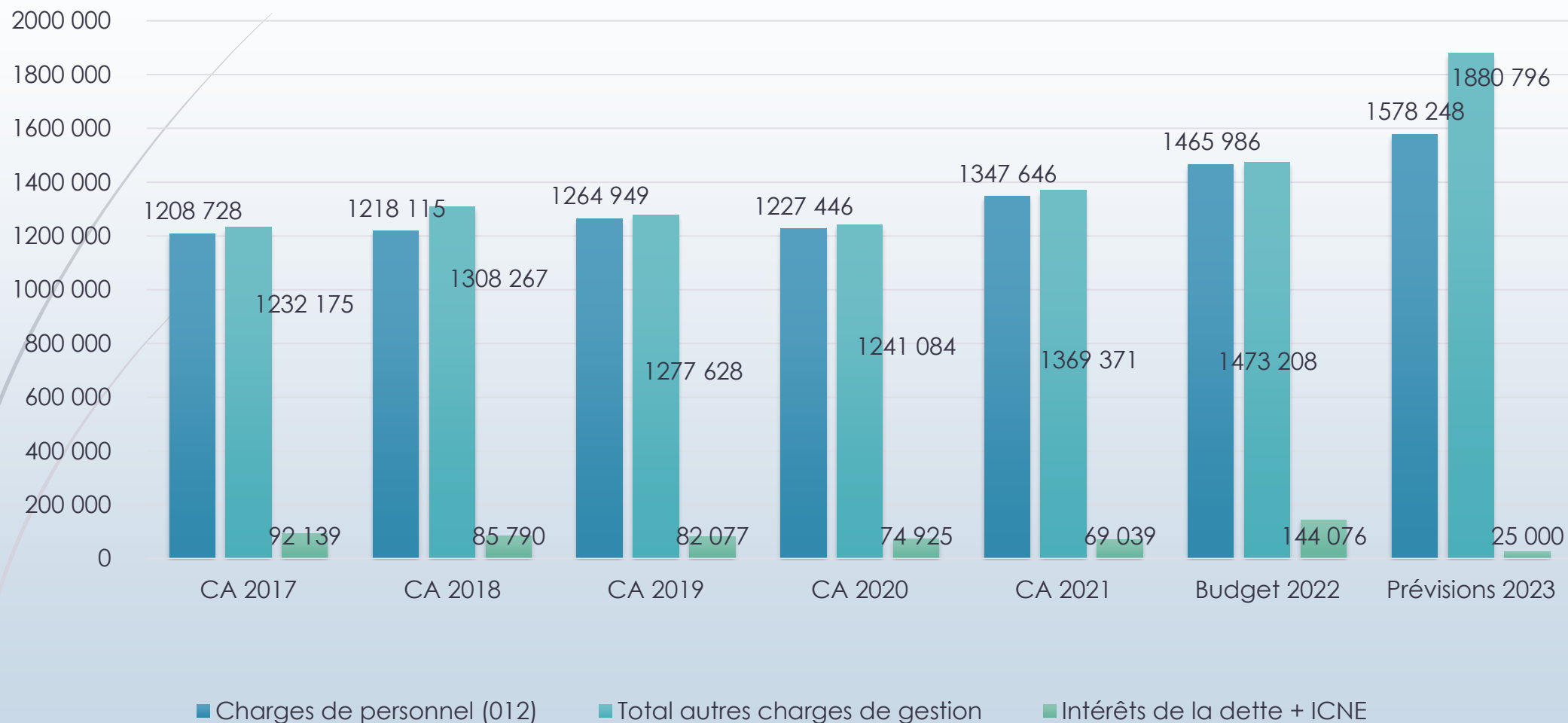
Vote des taux 2022





Évolution et perspective des dépenses de fonctionnement

Évolution et structure des dépenses courantes de fonctionnement depuis 2017



Évolution et perspective Chapitre 011

COMPTE	LIBELLÉ	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévisions 2023
60221	Combustibles et carburants			
60611	Eau et Assainissement	11 069,16 €	12 189,42 €	14 000,00 €
60612	Énergie - Électricité	175 630,88 €	290 721,96 €	335 000,00 €
60621	Combustible	23 967,60 €	31 747,92 €	42 000,00 €
60622	Carburants	18 770,90 €	25 651,20 €	27 000,00 €
60623	Alimentation	9 491,56 €	5 021,48 €	10 978,00 €
60624	Produits de traitement	7 863,86 €		5 000,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	13 696,61 €	15 788,90 €	16 300,00 €
60631	Fournitures d'entretien	12 093,32 €	9 153,53 €	11 800,00 €
60632	Fournitures petit équipement	35 321,78 €	29 201,82 €	42 460,00 €
60633	Fournitures de voirie	4 722,62 €	6 331,52 €	12 700,00 €
60636	Vêtements de travail	4 788,93 €	3 475,40 €	4 000,00 €
6064	Fournitures administratives	7 055,06 €	3 007,42 €	6 215,00 €
6065	Livres, disques pour bibliothèque, médiathèque	7 633,66 €	6 828,90 €	8 500,00 €
60668	Produits pharmaceutiques			300,00 €
6067	Fournitures scolaires	12 658,42 €	9 258,18 €	13 400,00 €
6068	Autres matières et fournitures	8 385,21 €	7 824,86 €	14 000,00 €
	CHAPITRE 60			
	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	353 149,57 €	456 202,51 €	563 653,00 €

En 2022, les coûts de l'électricité ont évolué, compte tenu du contexte économique, ils ont malgré tout su être maîtrisés grâce à la mise en place de nouvelles mesures dans les structures :

- Installation de sous compteurs,
- Baisse de la température dans les équipements sportifs,
- Affichage de sensibilisation

Les estimations du SDEI faites sur la consommation 2021 sont supérieures au réalisé 2022 mais devraient baisser en 2024 et 2025.

Les dépenses de combustible et de carburant sont eux aussi en forte évolution et le seront également en 2023 conformément à l'évolution de leurs coûts.

En 2022, Les dépenses liées à l'alimentation sont en baisse car tout ce qui concerne les fêtes et les cérémonies ont été affectées au compte 6232 pour une meilleure traçabilité, en 2023 suite aux différentes demandes des services ce poste est en évolution.

Il a été proposé de revoir les achats en groupant les commandes, ainsi certains jus de fruits sont achetés chez un producteur local et le reste dans une grande enseigne locale. Tous les services devront recenser leurs besoins afin de gérer et maîtriser « leur stock ».

Avec l'arrivée d'un agent dédié au service des bâtiments, il est envisagé de nombreux achats de matériels pour ainsi travailler en régie.

Il est envisagé la mise en place d'un service de location et de nettoyage des vêtements de travail à compter de 2024, ce nouveau dispositif, à l'étude en 2023, permettrait de ne plus attribuer une somme annuelle par agent .

Le montant pour les fournitures scolaires reste inchangé, les dépenses ont été calculées en fonction du nombre d'enfants dans les écoles.

COMPTE	LIBELLÉ	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévisions 2023
611	Contrats prestations de services	226 971,59 €	205 902,19 €	236 574,00 €
6132	Locations immobilières			
61358	Location mobilière (Autres matériel roulant)	29 429,20 €	42 206,49 €	49 120,30 €
61521	Entretien et réparations - Terrains	1 867,68 €	10 562,40 €	20 500,00 €
615221	Entretien et réparations - Bâtiments publics éligible FCTVA	45 749,85 €	31 782,21 €	97 650,00 €
615228	Entretien et réparations - Autres Bâtiments	24 676,73 €	9 736,00 €	16 800,00 €
615231	Entretien et réparations - Voiries éligible FCTVA	33 505,32 €	19 367,64 €	70 500,00 €
615232	Entretien et réparations - Réseaux éligible FCTVA	18 210,40 €	12 376,32 €	11 500,00 €
61524	Bois et forêts			
61551	Entretien et réparations - Matériel roulant	10 812,48 €	29 742,17 €	25 000,00 €
61558	Entretien et réparations - Autres biens mobiliers	2 468,49 €	3 675,43 €	7 000,00 €
6156	Maintenance	134 979,23 €	140 226,76 €	166 500,00 €
6161	Multirisques	3 274,85 €	3 648,86 €	4 300,00 €
6162	Assurance obligatoire - construction			
6168	Autres primes d'assurance	12 072,95 €	12 458,69 €	35 000,00 €
617	Études et recherches	3 348,00 €	1 090,25 €	2 000,00 €
6182	Documentation Générale et Technique	3 770,34 €	2 584,04 €	2 900,00 €
6184	Versement à des organismes de formation	13 146,00 €	6 243,00 €	6 200,00 €
6185	Frais colloque et séminaires			
6188	Autres frais divers	8 168,19 €	2 352,90 €	2 000,00 €
CHAPITRE 61 SERVICE EXTÉRIEURS		572 451,30 €	533 955,35 €	753 544,30 €

Les contrats de prestations de services concernent les dépenses de type REFPAC, API, COVED, machine à affranchir, redevances ... les prix sont constants pour certaines prestations comme pour REFPAC tandis que pour la restauration collective une évolution de plus de 5 % a été constatée en 2022. Il est également estimé une évolution pour l'année 2023 . Il faudra également tenir compte du marché de mise en concurrence à relancer pour une mise en place à compter du 01 septembre 2023.

En 2022, il y a eu de nombreuses prestations pour de l'entretien et la réparation sur terrains, bâtiments et voiries (différentes peintures, nettoyage en entretien gouttières + vitrerie, mise en conformité bâtiments électriques, reprise marches écoles élémentaire, dépannage salle omnisports, dépose fosse septique, fournitures et pose diffuseur lumineux, diverses interventions bâtiments ...

En 2023 il est prévu des dépenses sur les bâtiments communaux (location distributeur, copieurs, bennes, location diverses manifestations, entretien terrain de foot, entretien site des Ballastières, réparation du matériel au gymnase, mise aux normes électriques boulangerie, sol et isolation phonique d'un cabinet à la maison médicale ...

Compte tenu de l'inflation des prix et des travaux et entretiens prévus il est décidé d'augmenter ces dépenses pour l'année 2023.

En 2023, le nettoyage des vitres sera réalisé en régie avec l'acquisition de matériel adapté, certaines prestations ont été revues par exemple la dératification contrat passé de 1080 € à 696 €.

En 2022, on dénombre de nombreuses réparations sur du matériel technique vieillissant et des véhicules techniques.

Il est envisagé de vendre certains matériels sur les plateformes dédiées et d'acheter du nouveau matériel pour limiter les coûts.

Les contrats d'assurance ont fait l'objet d'une révision.

La documentation générale et technique a été revue depuis 2 ans afin de ne s'abonner que pour des documents utilisés par les services.

Les coûts de formations entre 2022 et 2023 seront équivalents, il est nécessaire de faire passer les renouvellements pour les CACES ainsi que pour les habilitations électriques.

COMPTE	LIBELLÉ	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévisions 2023
62261	Honoraires soins vétérinaires	264,85 €	2 014,42 €	1 800,00 €
6227	Frais d'acte et de contentieux	1 125,35 €	6 666,60 €	3 500,00 €
6228	Divers	9 985,86 €	15 060,79 €	29 685,60 €
6231	Annonces et insertions	1 410,58 €	329,60 €	500,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	11 486,30 €	16 881,00 €	19 250,00 €
6234	Réceptions			90,00 €
6236	Catalogues et imprimés	2 536,70 €	2 241,80 €	10 670,00 €
6237	Publications	4 395,60 €	7 507,20 €	
6238	Divers	4 238,12 €	2 054,26 €	3 500,00 €
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité			15 370,00 €
6247	Transports collectifs	8 848,00 €	11 142,51 €	
6248	Divers			
6251	Frais de voyage et déplacement	19,14 €		50,00 €
6256	Missions	194,90 €	129,56 €	
6257	Réception	440,00 €		
6261	Frais d'affranchissement	4 862,26 €	7 922,48 €	9 460,00 €
6262	Frais de télécommunication	23 790,27 €	24 203,96 €	30 900,00 €
627	Services bancaires et assimilés	374,68 €	1 545,35 €	400,00 €
6281	Concours divers : adhésions	8 979,89 €	8 237,32 €	9 620,00 €
6282	Frais de gardiennage	1 224,36 €	2 115,60 €	2 400,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 561,66 €	6 214,09 €	24 350,00 €
62876	A un GFP de rattachement	12 933,08 €	16 255,83 €	17 000,00 €
62878	A d'autres organismes	32 990,36 €	46 517,02 €	55 632,25 €
6288	Autres services extérieurs (ex : cantine, entrée piscine...)	368,50 €	3 296,10 €	9 710,00 €
CHAPITRE 62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		142 030,46 €	180 335,49 €	243 887,85 €

L'article « divers » concerne le paiement des différentes animations (ateliers, animation ALSH, sorties, entrées parcs ...). En 2023 il est envisagé différentes prestations (concerts, animations, festivités), puis de mettre les entrées diverses dans le compte 6288.

Tout ce qui concerne Châteauroux Métropole sera mis dans le compte 62878 compte tenu de l'obligation des flux croisés, on y retrouve les dérogations scolaires :

CHTX 12 élémentaires 5 maternelles
DEOLS 14 élémentaires 5 maternelles
VILLEDIEU 1 enfant
VINEUIL 6 élémentaires 4 maternelles

Ainsi que la participation au Relais des Assistantes Maternelles.

En M57, le compte 6237 n'existe plus, tout sera désormais dans le compte 6236, il est envisagé de pérenniser la publication de deux magazines « transparences ».

Les concours et adhésions sont linéaires il faudra néanmoins noter l'adhésion à l'Agence Technique Départementale 36 en 2023 pour un montant de 1 000 €.

Au compte 62876, on retrouve les frais d'instruction et pré instruction d'urbanisme qui ont augmenté en 2022 suite à la mise en place de la plateforme de dématérialisation.

COMPTE	LIBELLÉ	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévisions 2023
63512	Taxe foncière	16 384,00 €	14 946,00 €	17 000,00 €
63513	Autres impôts locaux			
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
CHAPITRE 63				
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		16 384,00 €	14 946 €	17 000 €

CHAPITRE 011		1 084 015,33 €	1 185 439,35 €	1 578 085,15 €
---------------------	--	-----------------------	-----------------------	-----------------------

7391171	Dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties- jeunes agriculteurs		2 063,00 €	1 200,00 €
7391172	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	477,00 €	175,00 €	500,00 €
7391178	Autres restitutions sur dégrèvements sur contribution directes			
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	64 877,00 €	61 692,00 €	65 000,00 €
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers			
7489	Reversement et restitution sur autres attributions et participations	29 646,00 €	456,00 €	1 000,00 €
CHAPITRE 73				
IMPÔTS ET TAXES		95 000,00 €	64 386,00 €	67 700,00 €

CHAPITRE 014	Atténuation de produit	95 000,00 €	64 386,00 €	67 700,00 €
---------------------	-------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Les taxes foncières seront en évolution suite à l'acquisition de terrains et biens immobiliers.

Sur le compte 7391171 on retrouve en 2022 deux années, il est donc remis le montant prévisible pour une seule année.

Pour la première fois depuis sa mise en place, en 2022 le FPIC est compensé par une recette, la perspective sur 2023 est de même.

Chapitre 65 et 66

COMPTE	LIBELLÉ	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévisions 2023
6512	Redevances pour concessions et brevets	7 288,15 €	2 300,62 €	2 500,00 €
6518	Autres redevances	1 444,58 €		1 000,00 €
6531	Indemnités	66 549,10 €	82 156,50 €	89 040,00 €
6532	Frais de missions			
6533	Cotisations de retraite	2 823,26 €	3 450,42 €	3 816,00 €
6534	Cotisations de sécurité sociale	4 482,08 €	6 101,28 €	6 625,00 €
6535	Formation	672,07 €	200,00 €	1 000,00 €
65372	Cotisations au fonds de financement d'alloc fin mandat	218,90 €	218,90 €	250,00 €
6541	Créances admises en non valeur		6 077,22 €	8 000,00 €
6542	Créances admises en non valeur		13 601,61 €	14 000,00 €
65541	Contribution au fonds de compensation des charges territoriales(étab. pub. de territoire)			
65548	Autres contributions	1 191,00 €	1 656,00 €	2 000,00 €
6558	Autres contributions obligatoires			
657362	Subvention Communale au CCAS	10 174,82 €	34 682,15 €	29 950,00 €
657363	Subvention budget annexe			
65737	Autres établissements publics locaux			
6574	Subventions aux associations	54 846,99 €	53 709,00 €	80 000,00 €
65818	SACEM SPRE			1 520,00 €
65888	Autres	259,90 €	4,65 €	10,00 €
CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		149 950,85 €	204 158,35 €	239 711,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échance (Intérêts emprunts)	69 039,22 €	71 794,39 €	20 000,00 €
66112	ICNE		9 882,50 €	5 000,00 €
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs			
6688	Autres		62 399,36 €	
CHAPITRE 66 CHARGES FINANCIERES		69 039,22 €	144 076,25 €	25 000,00 €

Le montant des dépenses concernant les subventions aux associations est conforme aux demandes des associations (en fonctionnement)

Les intérêts seront en fortes diminution faisant suite à la renégociation des prêts.

Détail Chapitre 012

COMPTE	LIBELLÉ	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévisions 2023
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	62 440,95 €	32 084,00 €	13 000,00 €
6218	Autre personnel extérieur	51 929,03 €	51 941,36 €	10 000,00 €
CHAPITRE 62 (SUITE) AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		114 369,98 €	84 025,36 €	23 000,00 €
6331	Versement de transport	5 413,73 €	6 221,02 €	6 996,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L	673,16 €	755,48 €	907,20 €
6336	Cotisations versées au Centre de Gestion et C.N.F.P.T	14 538,75 €	16 640,86 €	19 080,00 €
6338	Autres impôts, taxes,...sur rémunérations	2 068,35 €	2 332,79 €	2 535,00 €
CHAPITRE 63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		22 693,99 €	25 950,15 €	29 518,20 €
64111	Personnel titulaire	594 785,36 €	597 920,83 €	694 000,00 €
64112	SFT et indemnité de résidence	12 677,21 €	15 045,08 €	4 770,00 €
64113	N.B.I			10 812,00 €
64118	Autres indemnités	118 610,23 €	154 494,66 €	138 000,00 €
64131	Personnel non titulaire contractuel	86 917,82 €	140 045,63 €	137 000,00 €
64132	Personnel non titulaire sft et indemnité residence			5 000,00 €
64138	Personnel non titulaire Primes et Autres indemnités	10 839,13 €	25 554,40 €	40 000,00 €
64168	Autres emplois d'insertion			
64171	Rémunération des apprentis	26 858,33 €	16 955,03 €	12 500,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	116 282,41 €	142 984,67 €	172 780,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	190 116,40 €	199 494,82 €	233 200,00 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	3 704,90 €	6 711,57 €	7 632,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	33 501,34 €	40 088,71 €	50 880,00 €
6456	Versements au FNC du supplément familial	1 406,00 €	2 194,00 €	3 000,00 €
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	458,65 €	301,46 €	540,00 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux			
6474	Versements aux œuvres sociales	7 137,34 €	7 632,00 €	7 800,00 €
6475	Médecine du travail pharmacie	3 522,89 €	3 430,05 €	4 000,00 €
6478	Autres charges sociales diverses	3 514,32 €	3 157,32 €	3 816,00 €
6488	Autres charges	249,34 €		
CHAPITRE 64 CHARGES DE PERSONNEL		1 210 581,67 €	1 356 010,23 €	1 525 730,00 €
CHAPITRE 012		1 347 645,64 €	1 465 985,74 €	1 578 248,20 €

Pourcentage du chapitre 012 par rapport aux dépenses réelles (hors 042-68-67)

En 2021 : 49,08%

En 2022 : 47,84 %

En 2023 : 44,93 %

Les effectifs et la masse salariale

En 2022, plusieurs dynamiques ont contribué à l'augmentation de la masse salariale évaluée à + 8.80 % :

- La revalorisation du smic en mai +2.65%, juillet +3.5%, août + 2.01%
- La revalorisation du point d'indice à hauteur de 3,5%, dès le 1er juillet, pour l'ensemble des agents de la Ville, suite à la décision du Gouvernement,
- Le versement de l'indemnité inflation au premier trimestre 2022,
- L'augmentation de la GIPA, dispositif de la garantie pouvoir d'achat pour les agents éligibles
- Le GVT (glissement vieillesse technicité) estimé à 1 %
- Le reclassement réglementaire de certaines catégories professionnelles de la catégorie B
- Les avancements d'échelons plus rapides (cadencement raccourcis),
- La mise en application du RIFSEEP
- La hausse importante des remplacements d'agents en lien avec des situations de longues maladies graves, ou COVID
- L'augmentation du nombre d'agents contractuels au sein du service enfance jeunesse en lien avec les augmentations d'effectifs et la mise en place du pôle ados (camp d'été...)

En 2023, les dépenses de personnel connaîtront de nouveau une augmentation liée aux dispositions réglementaires décidées par l'Etat, dont notamment :

- La répercussion, sur une année pleine, de la revalorisation du point d'indice.
- Bien qu'aucune information n'ait été communiquée, il convient d'anticiper une seconde revalorisation du point d'indice de l'ordre de 3 %, notamment au regard de l'inflation prévue en 2023 ;
- La nouvelle revalorisation du SMIC à hauteur de 1.8 % au 1er janvier 2023, entrainera mécaniquement une hausse des indices des agents de catégorie C, et donc un relèvement automatique des salaires ;
- De nouvelles revalorisations du SMIC sont à anticiper + 6 %
- Les progressions de carrière conduisant à un avancement de grade ou d'échelon.
- Le recrutement d'un agent de maîtrise responsable de l'entretien des bâtiments suite à la dénonciation de la convention avec Châteauroux métropole
- Au regard de l'ensemble de ces éléments, l'orientation budgétaire fixe une progression pour l'exercice 2023 de la masse salariale par rapport au réalisé 2022 d'environ + 7.65 %, soit une enveloppe budgétaire supplémentaire de 112 000 €.
- Recrutement de 7 agents recenseurs dans le cadre du recensement à la population pour une durée d'un mois.



Autofinancement et dette

L'autofinancement brut

Capacité d'autofinancement brute							
Année	Recettes réelles nettes de fonctionnement			-	Dépenses réelles nettes de fonctionnement		Résultat
	Recettes	-op d'ordre	-775 produits cessions		Dépenses	- op d'ordre	
2022	4 154 542,31 €	7 753,07 €	26 400,00 €		3 412 408,39 €	329 138,27 €	1 037 119,12 €
2021	3 929 582,95 €	22 059,65 €	55 040,00 €		3 134 503,40 €	348 447,72 €	1 066 427,62 €
2020	3 825 764,77 €	65 229,62 €	117 160,00 €		2 975 122,71 €	431 667,83 €	1 099 920,27 €
2019	3 819 246,26 €	10 161,45 €	81 160,00 €		2 969 245,93 €	344 591,75 €	1 103 270,63 €
2018	3 910 901,23 €	2 803,56 €	57 342,92 €		2 892 573,81 €	280 401,13 €	1 238 582,07 €
2017	3 814 316,07 €	- €	3 100,00 €		2 745 778,14 €	212 735,69 €	1 278 173,62 €

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement ...).

Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement.

La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

L'autofinancement net

Capacité d'autofinancement nette				
Année	CAF brute	-	Remboursement capital dette (1641)	résultat
2022	1 037 119,12 €		1 381 198,27 € (dont 1 047 327,26 € de R.A.) Si on prend en compte l'emprunt : 1 381 198,27 € - 1 200 000,00 € = 181 198,27 €	703 248,11€ (hors R.A.) 855 920,85 €
2021	1 066 427,62 €		264 775,54 €	801 652,08 €
2020	1 103 270,63 €		234 761,41 €	868 509,22 €
2019	1 103 270,63 €		238 391,16 €	864 879,47 €
2018	1 238 582,07 €		187 562,56 €	1 051 019,51 €
2017	1 278 173,62 €		193 444,46 €	1 084 729,16 €

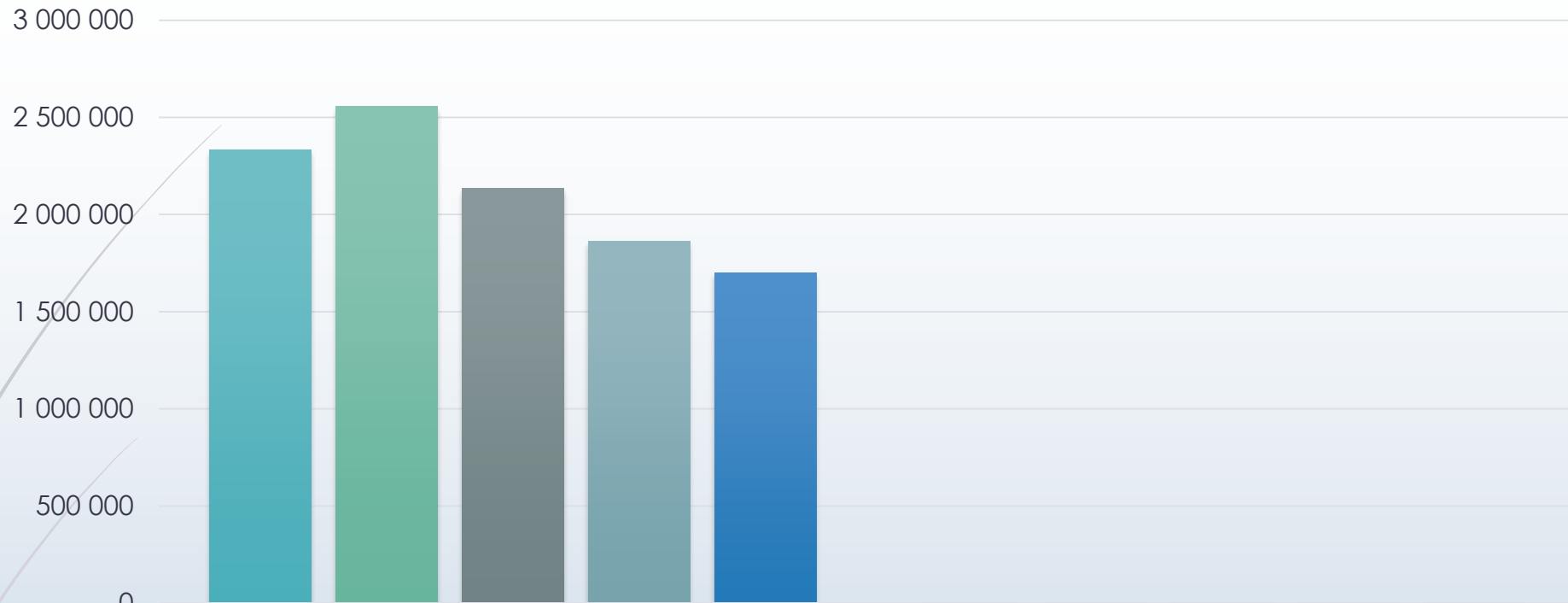
La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital.

Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Encours de la dette depuis 2018



	Capital restant dû au 31/12/N	Dette par habitant
CA 2018	2 333 410,83	583
CA 2019	2 558 874,58	707
CA 2020	2 134 351,21	651
CA 2021	1 864 920,16	500
2 022	1 698 855,89	452

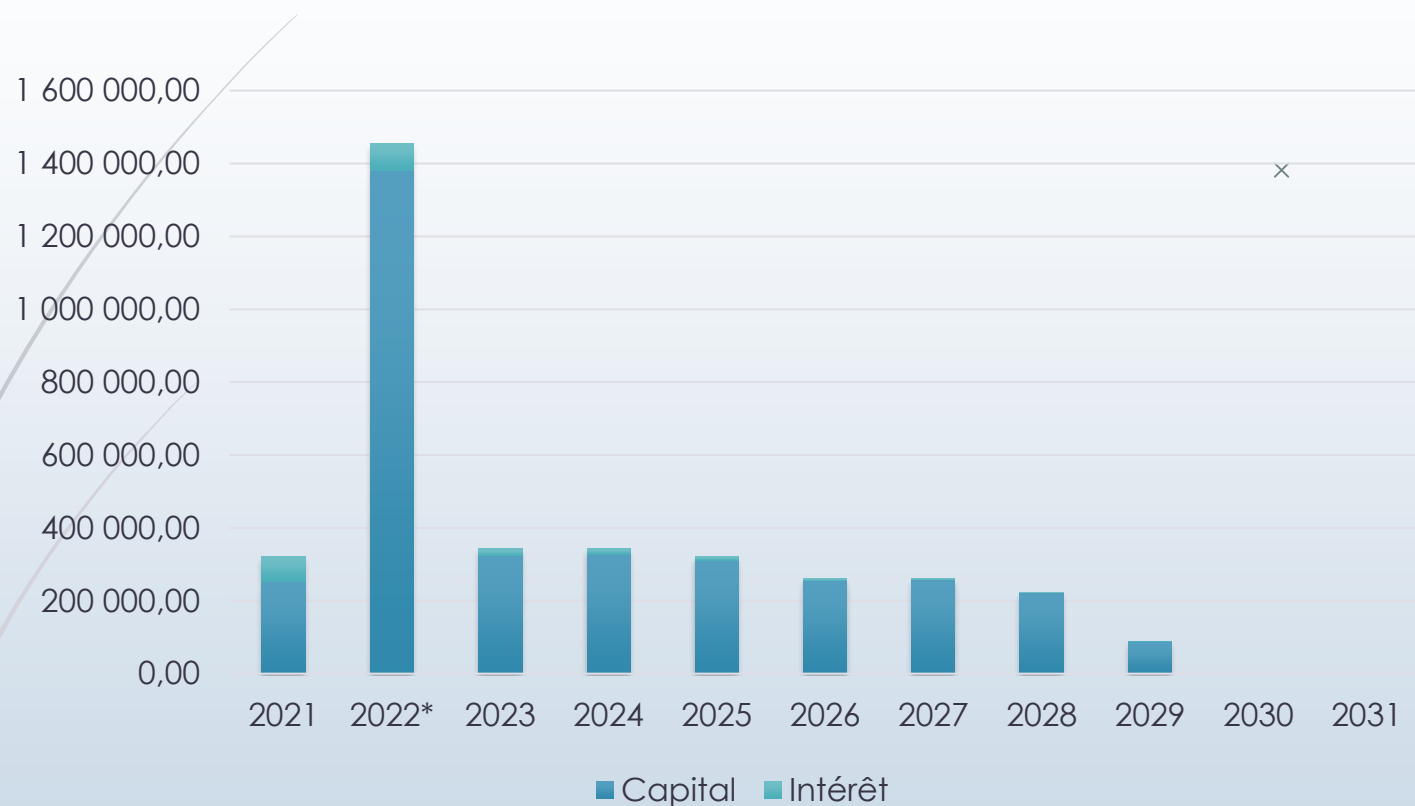
■ CA 2018
 ■ CA 2019
 ■ CA 2020
 ■ CA 2021
 ■ 2 022

Population 2021 : 3730
 Population 2022 : 3762

Remboursement anticipé: détail de l'opération

		627		6688	66111	66112		D1641	1641
		Services bancaires et assimilés	Estimation des IRA au	Autres - pénalités remboursement anticipé	Interets	ICNE			Emprunts en euros
Prévisions		1 200,00 €		104 000,00 €	26 500,00 €	5 400,00 €		1 120 000,00 €	1 200 000,00 €
Réalisations	Nouvel emprunt Crédit mutuel	1 200,00 €							1 200 000,00 €
	Caisse des dépôts 1240824		11 887,62 €	10 873,81 €	2 618,70 €		99 761,62 €		
	CACO 39124666601		9 254,50 €	4 437,32 €	194,09 €		60 941,69 €		
	CACO 00082037920		54 040,94 €	17 764,28 €	55,70 €		506 104,60 €		
	SFIL 509340EUR		28 525,02 €	29 323,95 €	10 846,49 €		380 519,35 €		
TOTAL REALISE		1 200,00 €	103 708,08 €	62 399,36 €	13 714,98 €			1 047 327,26 €	1 200 000,00 €

Annuité prévisionnelle de la dette



- *Renégociation des emprunts en juillet 2022 à un taux de 0,80 % sur 7 années.
- Emprunt ALSH : 100 000 € sur 5 ans taux 0 à compter de 2023.

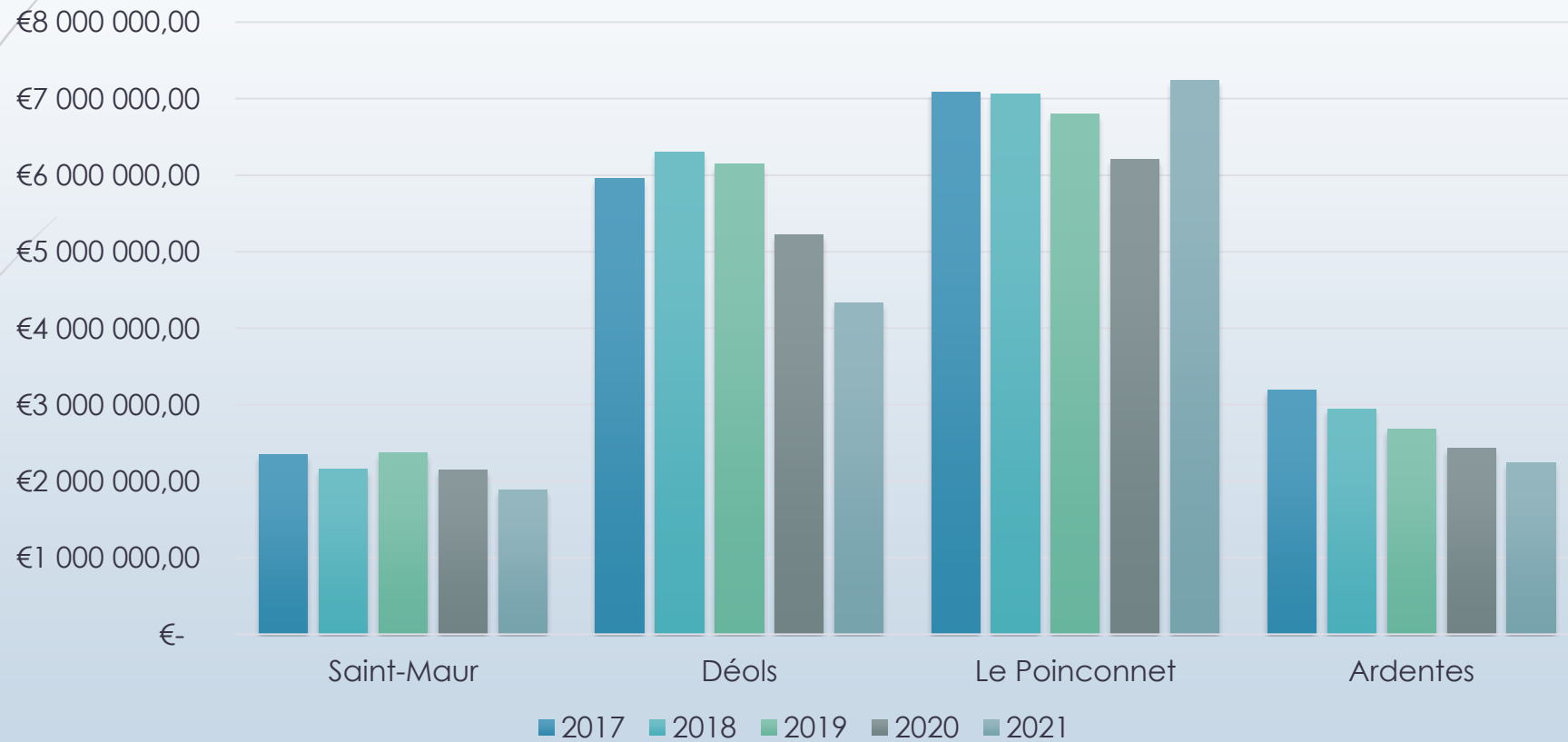
Liste des emprunts en 2023

<u>Année</u>	<u>Organisme prêteur</u>	<u>Objet</u>	<u>Taux</u>	<u>Montant Contrat</u>	<u>Dette capital au 01/01</u>	<u>Montant des échéances pour l'exercice</u>	<u>Date de fin</u>
2012	Caisse d'épargne	Réaménagement de la dette	2,41%	336 614,95 €	91 536,16 €	31 705,27€	25/08/2025
2013	Crédit Agricole	Viabilisation Fosses à Barattes 1ère Tranche	4,89%	174 342,26 €	75 949,48 €	17 489,09 €	01/06/2027
2019	Crédit Mutuel	Acquisition Les Ormeaux	0,85%	457 000,00 €	278 842,59€	47 718,28€	31/12/2028
2022		Réaménagement de la dette	0,80 %	1 200 000,00 €	1 116 494,24 €	176 444,68 €	30/04/2029
2013	SA SFIL	Emprunt Renégocié	2,29%	288 772,19 €	79 706,41 €	27 794,83 €	01/09/2025
2013		Emprunt Renégocié	2,20%	205 901,36 €	41 193,01 €	21 278,65 €	01/09/2024
2014	OPAHC Compte 16876	BAIL A CONSTRUCTION		18 032,00 €	15 134,00	322,00	30/11/2069
Total Budget Principal Saint-Maur				<u>2 680 662,76 €</u>	<u>1 698 855,89€</u>	<u>322 753,00 €</u>	-

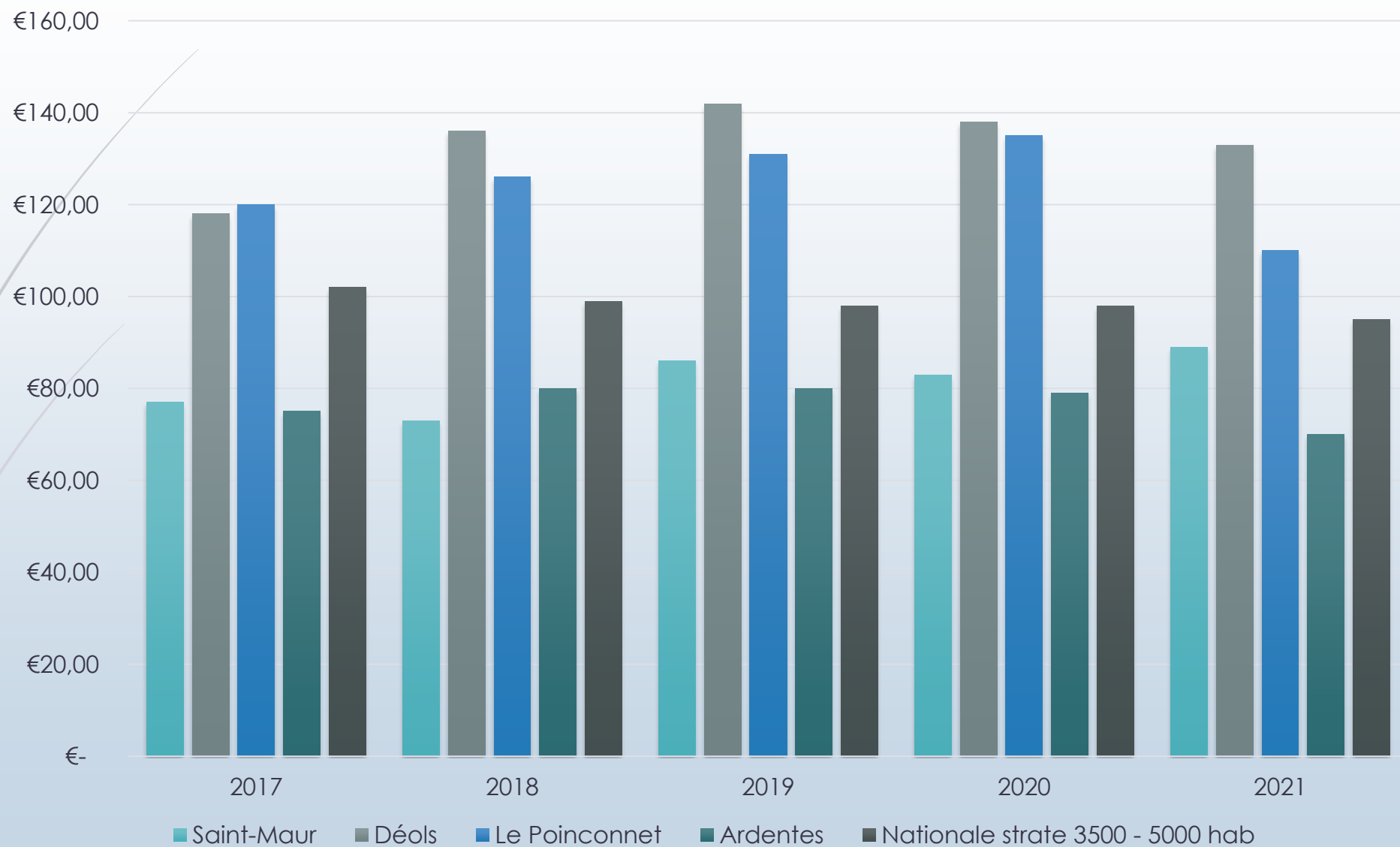
- A prévoir emprunt ALSH : 100 000 € sur 5 ans taux 0 à compter de 2023.

Comparatif

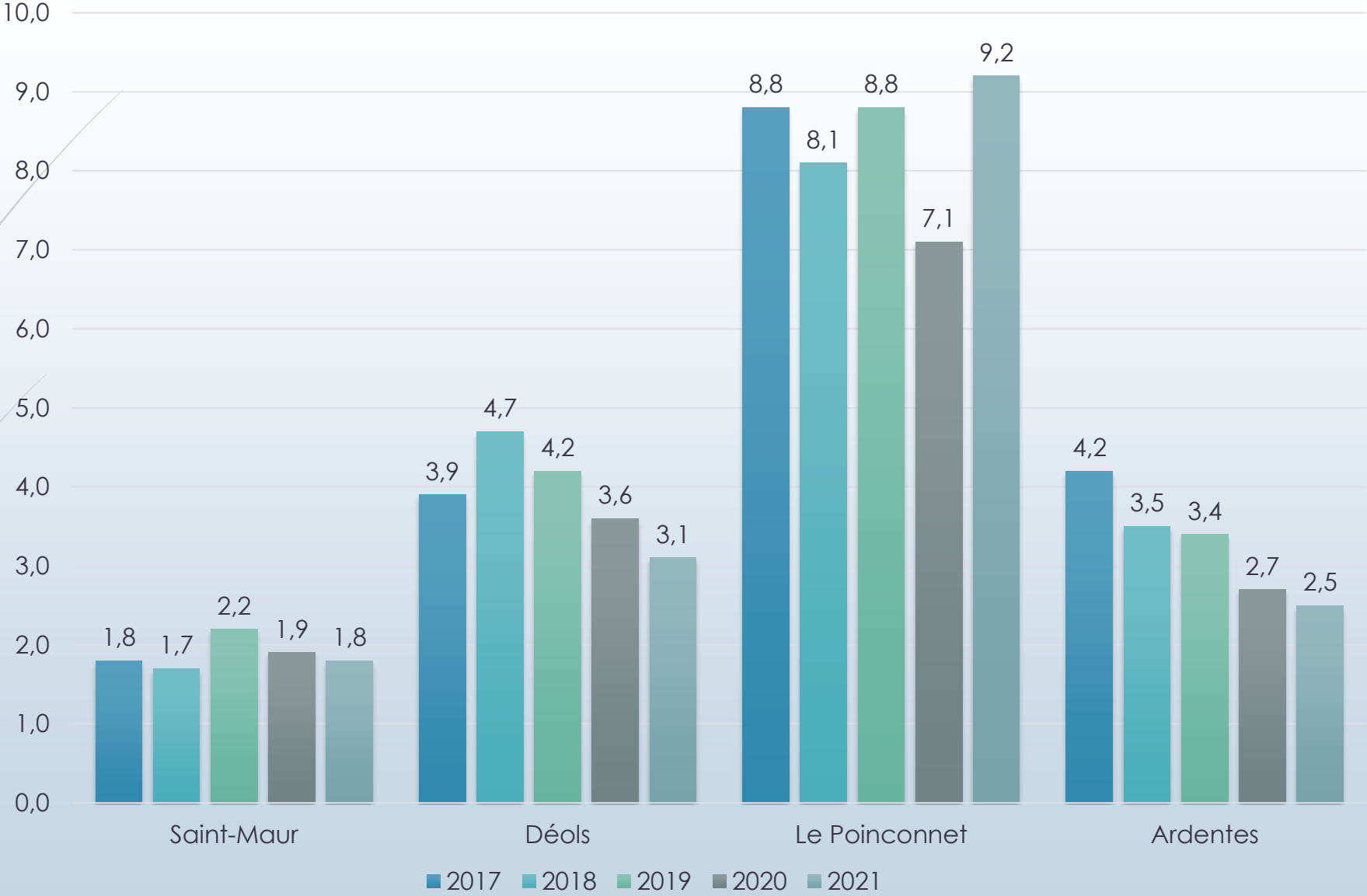
Dette des communes




Annuité de la dette par habitant



Capacité de désendettement en nombre d'années



Source : JDN d'après Ministère de l'économie



Dépenses et recettes d'Investissement en 2022

Les dépenses d'Investissement

DÉPENSES		
CHAPITRES		Réalisations
16	Remboursement capital emprunt	1 381 803,27 €
	OP 159 - VALLEE DE L INDRE	4 752,00 €
	OP 202 - IMPASSE DU GUE	103 425,30 €
	OP 226 - STRUCTURES SPORTIVES	8 992,94 €
	OP 230 - AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	359 324,72 €
	OP 232 - AMENAGEMENT ENTREE DE VILLE	- €
	OP 0203 – GYMNASE DES PLANCHES	2 500,00 €
	OP 0231 – ACCUEIL DE LOISIRS	38 549,40 €
	OP 233 - TRAVAUX D AMENAGEMENT MAIRIE et ANNEXES	- €
	OP 0234 – AMENAGEMENT DE BEL AIR	5 401,20 €
	OP 0020 – VOIRIE DE VILLERS	6 225,89 €
	OP 0021 – AMENAGEMENT ROUTE DE CHATEAUROUX	2 531,85 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	28 006,51 €
Chapitre 204	Subventions versées	1 500,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	829 632,49 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	7 592,29 €
040	Opérations d'ordre	7 753,07 €
TOTAL		2 787 990,93 €

Restes à réaliser - Dépenses

Désignation	
165 – Dépôts et cautionnements reçus	363,43 €
OP 202 - IMPASSE DU GUE	12 031,12 €
OP 226 - STRUCTURES SPORTIVES	228 311,06 €
OP 230 - AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	101 255,76 €
OP 0231 – ACCUEIL DE LOISIRS	1 189 345,90 €
OP 0234 – AMENAGEMENT DE BEL AIR	9 848,40 €
OP 020 – VOIRIE DE VILLERS	5 970,41 €
OP 0021 AMENAGEMENT ROUTE DE CHATEAUROUX	110 400,00 €
Chapitre 20	69 019,57 €
Chapitre 21	320 172,54 €
<u>TOTAL</u>	<u>2 046 718,19 €</u>

Recettes d'investissements

RECETTES		
CHAPITRES		Réalisations
1068	Affectation du résultat	891 775,12 €
10	F.C.T.V.A + Taxe d'aménagement	236 297,66 €
13	Subventions	181 541,48 €
16	Emprunt	1 200 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	1 122,08 €
040	Opérations d'ordre	329 138,27 €
TOTAL		2 839 874,61€

Subventions perçues

➤ D.E.T.R. Vidéo protection	29 052,40 €
➤ Fonds Vidéo protection 2021	7 500,00 €
➤ F.A.R. 2021 Vidéo protection	7 500,00 €
➤ F.A.R. 2021 Véhicule utilitaire	20 000,00 €
➤ F.A.R. 2022 Aire de Jeux Ballastières	11 234,00 €
➤ F.A.R. 2022 Rénovation des courts de tennis	24 566,00 €
➤ Fonds Départemental sport rénovation des courts de tennis	14 739,00 €
➤ T.E.P.C.V. Région	40 125,68 €
➤ Certificat d'Economie d'ENERGIE	1 271,95 €
➤ Fonds de concours SDEI	9 000,45 €
➤ Ministère de l'Education Nationale - Détecteurs CO2	1 712,00 €
➤ Ministère de l'Education Nationale - Equipement socle numérique	14 840,00 €

TOTAL 181 541,48 €

Restes à réaliser - Recettes

1316 Autres établissements locaux

CAF ALSH	100 000,00 €
CNAF	160 000,00 €

1348 Autres

Fonds d'Aide au Football Amateur	20 000,00 €
----------------------------------	-------------

1641 Emprunts en euros

CAF ALSH	100 000,00 €
----------	--------------

TOTAL	380 000,00 €
--------------	---------------------



Les dépenses et recettes d'Investissement en 2023

DÉPENSES		
CHAPITRES		Prévisions
Crédits antérieurs		
001	(Nouveau 001 Déficit investissement)	2 046 718,19 €
<i>Dont Restes à Réaliser Dépenses 2022 : 2 046 718,19 €</i>		
Nouvelles dépenses		
16	Remboursement capital emprunt	322 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	46 050,00 €
204	Subventions d'équipement	2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	688 968,54 €
23	Immobilisations corporelles en cours	

OP 0159 - VALLEE DE L INDRE	15 000,00 €	
OP 226 - STRUCTURES SPORTIVES	5 000,00 €	
OP 230 - AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	360,00 €	
OP 232 - AMENAGEMENT ENTREE DE VILLE	65 000,00 €	
OP 0203 – GYMNASSE DES PLANCHES	20 000,00 €	
OP 0231 – CENTRE DE LOISIRS	510 655,00 €	
OP 233 - TRAVAUX D AMENAGEMENT MAIRIE et ANNEXES	295 000,00 €	
OP 0234 – AMENAGEMENT DE BEL AIR	- €	
OP 0020 – VOIRIE DE VILLERS	350 000,00 €	
OP 0021 – AMENAGEMENT ROUTE DE CHATEAUROUX	45 000,00 €	
OP XX- ECONOMIE D ENERGIE BATIMENTS COMMUNAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC	300 000,00 €	
040	opération d'ordre - amortissements	28 500,00 €
TOTAL		4 740 251,73 €

Autorisation de Programmes

AP 2023 PASSAGE LEDS
AP 2023 TRAVAUX VOIRIE VILLERS

Autorisation de programmes					Crédits de paiement		Reste à Financer	
N°	Libellé	Vote Délibération	Proposition Délibération	Votée sur l'exercice en cours	Exercice antérieur	Ouvert au titre de l'exercice N	Exercice N+1	Exercice au- delà de N+1
01	Passage LEDS		1 330 000,00 €			300 000,00 €	590 000,00 €	440 000,00 €
02	Travaux Voirie Villers les Ormes		995 000,00 €			350 000,00 €	645 000,00 €	



Plan Pluriannuel d'Investissement

SITE	TRAVAUX	OBSERVATIONS	Compte d'imputation SOUS RESERVE MODIFICATION M57	RAR	Montant	2023		2024		2025	
			Opération			Fonct.	Investis.	Fonct.	Investis.	Fonct.	Investis.
ALSH	Construction bâtiment		OP 0231	1 189 345,90 €	1 700 000,00 €		510 654,10 €				
	Mobilier et jeux				60 000,00 €				60 000,00 €		
PADEL	Fermeture de l'équipement		OP 0226	228 311,06 €			5 000,00 €				
ECLAIRAGE PUBLIC	Passage en leds	Autorisation de programme	OP XX		1 080 000,00 €		200 000,00 €		440 000,00 €		440 000,00 €
BATIMENTS COMMUNAUX	Passage en leds	Autorisation de programme	OP XX		250 000,00 €		100 000,00 €		150 000,00 €		
ECOLE ELEMENTAIRE	Travaux isolation façade (2ème tranche)	Autorisation de programme			584 000,00 €				140 000,00 €		444 000,00 €
	Ecole élémentaire : toilette 1 handicapé		21312		15 000,00 €		15 000,00 €				
ECOLE MATERNELLE	Changement porte entrée				20 000,00 €				20 000,00 €		
	Installation d'un faux plafond salle de motricité				20 000,00 €				20 000,00 €		
	Mise en place de volets roulants coté cour				25 000,00 €				25 000,00 €		
	Rénovation de la cour				50 000,00 €				50 000,00 €		
ECOLES + ALSH	Mobilier divers	ameublement école maternelle (gaziniere,,meuble)	2188				5 000,00 €				
	Mini city stade				50 000,00 €				50 000,00 €		
PLAINE DE JEU DERRIERE LE MAIL	Aménagement mini stade (Surface + équipements)				25 000,00 €				25 000,00 €		
CHÂTEAU DES PLANCHES	Isolation acoustique grande salle + peinture + éclairage	OP Rénovation des locaux communaux	21318				125 000,00 €				
	Sanitaires (mise aux normes)				30 000,00 €				30 000,00 €		
GYMNASE DES PLANCHES	Réfection (étude) -BET Structures		OP 0203		20 000,00 €		20 000,00 €				
CIMETIERE	refection parvis de la chapelle + allée (2ème partie)		2151		65 000,00 €		65 000,00 €				
	Traitement humidité chapelle				15 000,00 €			15 000,00 €			
MAIRIE	Rénovation façades arrière et escalier salle du conseil				40 000,00 €				40 000,00 €		
	Tables + chaises du Conseil Municipal				20 000,00 €				2 000,00 €		
LOCAUX ANNEXES	Rénovation du local 8 mai		OP 0233		45 000,00 €		45 000,00 €				
	Rénovation La Poste		OP 0233		250 000,00 €		250 000,00 €				

SITE	TRAVAUX	OBSERVATIONS	Compte d'imputation	RAR	Montant	2023		2024		2025	
			SOUS RESERVE MODIFICATION M57			Fonct.	Investis.	Fonct.	Investis.	Fonct.	Investis.
			Opération								
BALLASTIERES	Eclairage extérieur (4 solaires)	bornes independantes	2128		12 000,00 €		12 000,00 €				
	Réalisation parking en granitique compacté		2151		20 000,00 €		20 000,00 €				
	Fourniture et pose defibrilateur		2188		2 500,00 €		2 500,00 €				
VALLEE DE L'INDRE	Changement garde-corps passerelles		OP 0159		45 000,00 €		15 000,00 €		15 000,00 €		15 000,00 €
	Aménagement passerelles				80 000,00 €				80 000,00 €		
ENTREE DE VILLE	Aménagement rue des Ponts (maison Hénon)		OP 0232		65 000,00 €		65 000,00 €				
TRAVAUX DE VOIRIE	Renforcement des ponts suivant diagnostic			43 920,00 €	211 920,00 €				168 000,00 €		
	Allée des Tardes		2151		54 000,00 €		54 000,00 €				
	Aménagement Route de Châteauroux	Dernier plateau La Jalousie	OP 0021	110 400,00 €	155 400,00 €		45 000,00 €				
	Aménagement Route de Tours				35 000,00 €				35 000,00 €		
AMENAGEMENT PAYSAGER	Villers + Saint-Maur acquisitions bacs + mobilier EV + aménagement conséquent	Enveloppe de 5000 € par an	2188		5 000,00 €		5 000,00 €		5 000,00 €		5 000,00 €
VILLERS LES ORMES	Aménagement des trois rues	Autorisation de programme	OP 0020		995 000,00 €		350 000,00 €		645 000,00 €		
	Enduit cimetièrre de Villers				25 000,00 €						25 000,00 €
	Eclairage du stade	estimation			60 000,00 €				60 000,00 €		
	Clôture bassin de rétention des Fosses à Barattes	voir pour trvx en régie			15 000,00 €				15 000,00 €		
SERVICES TECHNIQUES	Petit matériel		2158		10 000,00 €		10 000,00 €				
	Véhicule Service bâtiment	Fourgon	21571		15 000,00 €		15 000,00 €				
	Etude Locaux services techniques				20 000,00 €				20 000,00 €		

SITE	TRAVAUX	OBSERVATIONS	Compte d'imputation SOUS RESERVE MODIFICATION M57 Opération	RAR	Montant	2023		2024		2025	
						Fonct.	Investis.	Fonct.	Investis.	Fonct.	Investis.
AMENAGEMENT BEL AIR	Démolition			9 848,40 €	120 000,00 €				110 151,60 €		
BORNES INCENDIE	Renouvellement 2/an		21568		7 500,00 €		7 500,00 €		6 000,00 €		6 000,00 €
ILLUMINATIONS NOEL		location ou HA							18 000,00 €		
Acquisition parcelle			2111		5 500,00 €		5 500,00 €				
Regularisation parcelle			2111		4 000,00 €		4 000,00 €				
MAISON MONCEAU	Travaux Facade		21318		7 000,00 €		7 000,00 €				
MAISON BOURDIER	Elagage arbre				- €		- €				
Mobilier urbains		banc - poubelles - panneaux	2188		8 000,00 €		8 000,00 €				
Acquisition divers materiels	machine glacons, frigo, ordinateur		2188		10 000,00 €		10 000,00 €				
LES ORMEAUX	Etude de sol		2031		5 160,00 €		5 160,00 €				
AMENAGEMENT ANCIEN NICOLAS II					150 000,00 €				50 000,00 €		100 000,00 €
TOTAL							1 981 314,10 €	15 000,00 €	2 328 181,19 €	- €	1 225 000,00 €

Les recettes

RECETTES		
CHAPITRES		Prévisions
Crédits antérieurs		
001	(Nouveau 001 Excédent investissement)	1 951 077,73€
<i>Dont Restes à Réaliser Recettes 2022 : 380 000€</i>		
1068	Affectation du résultat	731 366,44€
Nouvelles recettes		
10	F.C.T.V.A + Taxe d'aménagement	533 616,51 €
13	Subventions	726 677,40 €
16	Emprunts	
040	Opération d'ordre - amortissements	380 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	
021	Virement de la Section Fonctionnement	417 513,65 €
TOTAL		4 740 251,73€

Il sera proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en 1068.

Le F.C.T.V.A. a été calculé en fonction des projets à hauteur de 3 650 000 €

Les subventions prévues et notifiées sont:

Agence Nationale du sport	19 659,00 €
Rénovation des courts de tennis FITN7 – Etat Civil	11 285,40 €
Ecole numérique solde	2 310,00 €
Fonds Dép.de Rénovation des équipements sportifs	14 739,00 €
Fonds Dép. des travaux d'équipements sportifs	53 384,00 €
DETR ALSH	500 000,00 €
Région Aménagement Centre Bourg	125 300,00 €
D'autres subventions ont été demandées mais pour lesquelles nous n'avons reçues à ce jour aucune notification ou décision.	
Espaces Naturels sensibles, amendes de police ...	